L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Journal de la Nouvelle-Orléans.
NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 20 MARS.

# FEUILLETON.

LES

# INVISIBLES DE PARIS.

PAR GUSTAVE AIMARD.

PREMIÈRE PARTIE.

LES COMPAGNONS DE LA LUNE.

XXXIX.

OU M. JULES N'EST PLUS DU TOUT.

Au cri poussé par l'ex-chef de la police de sûreté, le blessé entr'ouvrit les yeux, et, tournant péniblement la tête vers les visiteurs, il demanda à la religieuse :

—Qui est-là, ma sœur ?

Sur un geste impératif du docteur, on ne lui répondit rien.

La comtesse de Mauclerc crut s'être trompée. La douleur lui arracha un soupir, et avec l'aide de sa garde, il changea de position et tourna la tête du côté de la muraille, en murmurant :

—*Il* ne viendra pas !

—*Il*.... c'est moi.... dit l'ex-agent de police.

Le docteur Martel renouvela son geste commandant le silence le plus absolu. Comme si le blessé se fût donné une explication à lui-même, il laissa s'échapper des ses lèvres serrées par la souffrance les mots suivants :

—Ah ! monsieur Jules, ce sera trop tard.

En entendant prononcer son nom, le dernier fit un mouvement.

Il voulut se rapprocher du lit.

Le docteur se plaça entre lui et le blessé, et lui saisissant vivement le bras :

—N'oubliez pas votre promesse ! fit il tout bas

—Ce matin ! répliqua M. Jules sur le même ton. Il n'y a pas de danger que je l'oublie. Vous êtes bien à me la rappeler, vous !

—Chut !

—Pardieu ! oui ; on en tait, mais c'est dur, tout de même !

—Taisez-vous, ou sortez !

—Je me tais, quoi !

L'obstination de l'ex-agent ne fut pas de taille à lutter contre celle du docteur. Il se rejeta sur le côté, et, s'adressant à la religieuse :

—Sœur Agathe, dit-il.

Celle-ci se leva, prit une fiole sur la table, se pencha vers le malade et le lui fit respirer.

Mauclerc, dont l'agitation et la fièvre redoublaient, retomba immobile et ne donna plus aucun signe de vie.

—Ah ! çà, mais ! ils vont me le tuer, pensa M. Jules. C'est un moyen comme un autre de l'empêcher de parler.

Le médecin était sans doute ce qui se passait dans l'esprit de son visiteur, car il reprit avec moins de précaution :

—Votre ami dort.

—Ah ! bien ! dit tout haut l'agent, qui pesait à part lui de voir le sommeil se mettre de la partie pour l'empêcher d'avoir une minute d'entretien avec Mauclerc.

—Eh bien ! mon cher monsieur, ajouta l'homme de l'art, êtes-vous convaincu ?

—Convaincu de quoi ?

—De l'identité de mon pensionnaire.

—Dame !

—Dame ! oui, on dame ! non ?

—Mais, docteur, répondit enfiévrément l'ex-agent de police, je n'ai pas douté un seul instant de votre bonne foi.

—Et si je vous dis qu'on l'aurait surprise !

—Non pas ; tout est comme vous me l'aviez dit.

Alors pourquoi cette stupéfaction, cette épouvante ? interrogea le docteur Martel, qui voulait voir jusqu'où son interlocuteur pousserait l'impudence et le mensonge.

—Pourquoi ?....cherche Jules, mais parce que.... ça retrouvant ce pauvre comte dans un si pitoyable état, je me suis senti tout....

—Tout ému ?

—Oui, c'est cela, tout ému, répéta vivement M. Jules.....Vous conceves.....On quitte un ami plein de vie et de santé, et l'on le retrouve peut-être mourant à deux doigts de la mort.

—Oui, cet homme, quelque agent de police, continua le plus doucement possible son impassit le cicéronne.

—Voilà ce que je voulais dire.

—Alors, c'est à merveille, et nous n'avons rien à faire ici.

—Rien.

—Laissons reposer le malade et sortons.

—Sortons, fit machinalement M. Jules.

Et il suivit le docteur, qui quitta immédiatement la chambre de M. de Mauclerc.

Mais à peine eurent-ils disparu dans le couloir sur lequel donnaient toutes les chambres des malades, que la porte se rouvrit.

Elle écouta quelques instants, reconnut la direction qu'ils venaient de prendre, et se précipita à leur suite, marchant avec la légèreté d'un fantôme.

Du reste, elle aurait pas de moins de précautions que l'ex-chef de police de sûreté ne se fût pas de prendre de pareilles.

Il en était encore à chercher l'explication de tout ce qui venait de se passer.

Et comme en pensée courait facilement d'un sujet à un autre, tout en cherchant la clef de cette énigme, il ne pouvait s'empêcher de se demander pourquoi le blessé l'avait prié de se rendre auprès de lui.

Ah ! les mâtins ! murmurait-il, ils me donnent du fil à retordre ! mais j'y perdrai mon nom ou je les pincerai ! Pourquoi ne passera-t-on pas donc ? Nous ne prendra pas le même chemin que tout à l'heure.

En effet, le domestique qui les précédait, le conduisait à la main, leur faisant enlever une vie plus directe.

En deux fois moins de temps qu'ils n'en avaient mis pour arriver à la chambre du comte de Mauclerc, ils se retrouvaient à l'entrée du salon de réception.

Quelque bouleversé qu'il fût par la scène à laquelle il venait d'assister, l'ex agent remarqua cette particularité.

Seulement, cette fois, le docteur Martel et M. Jules n'étaient plus seuls en présence.

Deux personnes s'y trouvaient aussi, deux ouvriers endimanchés.

Les premiers, Riffard, l'ouvrier cambreur, se tenait devant la cheminée.

M. Jules le reconnut facilement ; la lumière du lustre donnait sur lui, en plein visage.

Le second personne se tenait placée dans un angle obscur de la pièce.

Elle disparaissait dans l'ombre.

L'agent, dont toute l'attention était attirée sur ce dernier, ne put distinguer, pas même prendre d'examiner à fond ce second personnage.

Il s'avança vers l'ouvrier cambreur et lui dit.

—On vous revoit donc, vous ?

—Si ma présence vous gêne, monsieur Jules, il faut le montrer. On s'en tra.

—Moi ? pas du tout. Vous m'expliquerez peut-être.

—A votre service, répondit l'ouvrier cambreur. Quoi, s'il vous plaît ?

—Mais.... rien du tout, répartit l'ex-agent après réflexion.

—C'est fait, dit Riffard en riant. Si vous n'en pas plus exigeant que cela, il ne sera pas difficile de trouver chaussure à votre pied.

—Oui, ricane, ricane, pensait M. Jules, mon tour viendra.

M. Jules vient de voir le blessé que vous m'avez amené cette nuit, mon bon ami, dit le docteur Martel, s'adressant à Riffard.

—Ah !

—Oui, je l'ai vu ! grommela l'ex-agent.

—Malheureusement, l'état de ce dernier ne lui a pas permis de communiquer avec son visiteur.

—Je reviendrai, ajouta celui-ci.

—Toutes les portes vous sont ouvertes, à dater d'aujourd'hui, cher monsieur.....Je donnerai des ordres pour que vous soyez admis en présence de M. de Mauclerc, dès que son état lui permettra de vous recevoir.

—S'il ne se présente pas de nouveaux accidents, j'estime que dans quelques jours au plus tard le blessé sera à même de vous donner tous les renseignements désirables.

—Huit jours ! Enfin !.....s'il le faut.... Il le faut ! n'est-ce pas !

—Le parfait diable est joliment accommodé ! murmura Riffard en manière d'aparté.

—Oh ! je le vengerai ! s'écria M. Jules, qui prenait la main sur l'épaule de l'ouvrier cambreur.

Celui-ci se laissa faire le mieux du monde.

—Une confidence ! dit-il.

Et il tendit l'oreille, en se faisant un cornet de sa main droite.

Avant de lui répondre, l'ex-agent se tourna vers le docteur Martel, comme pour lui demander la permission de traiter devant lui une affaire qui le concernait aussi peu.

Le docteur fit un geste qui signifiait :

—A votre aise. Agissez comme dans votre pleine.

M. Jules prit un dernier temps, et cherchant à dominer du ton de son regard le maître-ès-arts canaux qui se trouvait placé sur sa route, il reprit :

—Ecoute, mon petit.

—Vas-y, mon gros, répondit avec le plus grand calme Riffard, qui rendit politesse pour politesse, intolérant pour intolérant.

—Hein ?

—J'ai dit : Vas-y mon gros. Ce n'est pas de l'hindoustani, ça. Tu me traites en camarade, mon bon Jules, il paraît que nous avons gardé n'importe quel ensemble. Je ne suis pas difficile, moi.

Lex ascent se mordit les lèvres et continua.

—Bien ! Je suis *mouché et remouché* ! Il n'y a rien à faire avec vous, mais.... Tu n'avez *rien* ? Mon *linge* est *lacé* avec de la *cervelle de moineau* ? Mon *compte est bon* ! Je n'en veux plus

—Oh ! les vieilles habitudes ! dit Riffard sérieusement ; impossible de s'en corriger.

—Plus de blagues ! riposta vivement l'ex-agent. Je parle sérieusement. Tu me mènes.....Vous Stee un bon gars, et je vous pardonne.

—C'est gentil, ça.

—Mais vous allez m'apprendre dans quel but vous avez demandé un rendez-vous.

Le docteur Martel s'était assis.

Le personnage muet qui assistait également à cette scène, se tenait toujours dans l'ombre, immobilement.

Riffard le contint du geste, tout en répondant à son antagoniste

—Mon cher monsieur, permettez moi de vous assurer que je ne comprends pas un mot de tout ce que vous dites là. Je ne vous ai pas mouté de rendez-vous, comme vous l'avancez pitoyablement.....

—Pitoyablement ! M. Riffard, interrompit l'autre avec ironie.

—Je ne sais pour rien dans tout ce qui vient de se passer ici, en supposant qu'il se soit passé quelque chose.

—Diable !

—On m'a donné une commission. Je l'ai faite. Vous étiez prié de venir visiter M. le comte de Mauclerc, vous l'avez visité. Le malheur a voulu que les blessures de ce monsieur fussent trop dangereuses pour vous laisser communiquer verbalement avec lui. Qu'y puis je ? Eh quoi ! vous avez voulu sûrement l'exposer vous un piège tendu ! Que me reprochez-vous enfin ?

—Ce que je vous reproche !

—Oui, parlez :

M. Jules fit un violent geste de colère, mais aperçevant le sourire sardonique qui pointait sur les lèvres du docteur Martel, il comprit qu'il ne serait pas difficile d'articuler un grief quelconque contre l'ouvrier cambreur, il réprima sa rage et reprit de son ton le plus calme :

—Ah ! c'est comme ça ! eh bien ! l'ami, vous avez tort.

Moi ! demanda Riffard, de son visage le plus étonné.

—Vous-même. On ne pince une fois, mais *prit-être*, mais deux, mais. Je ne sais pas si tu t'en doutes, mais tu vas m'y passer aussi.

—Je ne vous ai jamais pincé, mon brave homme. C'est un divertissement que je n'ai pas le moindre désir de me payer.

—Bien ! bon ! bien ! ailes toujours. Je mettrai toutes les pierres dans la même brouette.

—Mais, est-ce bien ! je pour le l'échéance, s'il a quelques centimes de plus dans l'addition, il ne faudra pas que on vous étonne.

—Monsieur Jules daigne m'honorer de ses mécontentements, de Pouvrier ; que monsieur Jules veuille prendre la peine de réfléchir à toute l'inconvenance de sa conduite. Le salon de réception du docteur Martel n'est pas, que je sache, le cabinet d'affaires de la rue des Noyers.

M. Jules oublie sans doute que.....

Ici le docteur interrint.

Lexcent, non cher Riffard, fit il, laissez cet homme s'expliquer à son aise.

—Cet homme ! cria l'agent. Comment ! cet homme !.....

—Je ne serais pas fâché, continua l'autre, de finir par comprendre ce qu'il est venir chercher céans.

Puis se tournant vers M. Jules, qui ne s'était jamais trouvé de sa vie à pareille fête, il ajouta :

—En fin de compte, quel est le fond de votre pensée ! Voilà plus d'une heure que je me mets à votre disposition ; voilà plus d'une heure que je m'applique à vous contenter, says y parvenir. Parlez, cher monsieur..... Charles..... non, bon monsieur Jules, à quel saint faut-il se vouer pour réussir à vous complaire ?

Cette dernière raillerie combalit la mesure.

(*A continuer.*)

## SPECTACLES.

### Théâtre de l'Opéra.

PAUL ALNAIZA et EDOUARD DE LARESBEL.....Directeurs.

SAMEDI, 21 MARS 1868.

2me représentation de

GUILLAUME TELL,

Grand opéra en 3 actes et 4 tableaux, de Rossini.

On commencera à 7 heures et quart.

DIMANCHE, 22—Bénéfice de Mlle Marie Hinry—

LATUDE,

Drame en cinq actes.

### ACADEMIE DE MUSIQUE.

RUE ST. CHARLES.

SPALDING & BIDWELL, Propriétaires et Directeurs.

LUNDI SOIR, 16 mars 1868.

Tous les entre-actes, les danses, jusqu'à nouvel ordre,

The Red Crook,

Chants, Danses éthiopiennes, Exercices gymnastiques, &c.

Mardi soir, 17 mars 1868.

ADD. RYMAN, DELCHANTY et HENGLER.

15 mars

### REOUVERTURE DU Musée Crescent City.

DIX MILLE CURIOSITÉS.

Nos 40 et 42 de la rue St-Charles.

(En face de l'Hôtel St-Charles.)

*Ouvert, tous les jours, de 9 heures du matin à 10 heures du soir.*

C. T. AMES.....Directeur et Propriétaire.

RETOUR de la Ménagerie de la Nile-Orléans. Le 6 AVRIL après une tournée fructueuse dans le Nord-Ouest. La ménagerie a plusieurs animaux de plus : on remarque, parmi les nouveaux venus, l'éléphant BIRMANIE, des tigres du Bengal, un ours blanc du Pôle, &c.

On verra au Musée le professeur GREINER, l'habile souffleur de verre, qui souffle une machine à vapeur fonctionnant constamment ; Mlle ANNA E. LEAK, la merveille sans pareil qui fait des choses surprenantes à l'aide de ses pouces de pieds.

Des animaux et des curiosités nouvelles arrivent constamment.

PRIX D'ENTRÉE, 50 cts. Pour les enfants, 25 cts.

16 nov

### Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun

NLLE-ORLEANS, 23 janvier 1868.

DOUZIEME ETAT ANNUEL

De la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, de la Nile-Orléans, pour l'Année expirée le 31 décembre 1867.

| | |
|---|---|
| Montant de primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867, savoir : | |
| Sur les risques d'incendie..... | $166,471 83 |
| Sur les risques de mer..... | 55,930 94 |
| Sur les risques de rivières..... | 85 402 24 |
| | $317,804 71 |
| Plus, les risques non expirés pour 1866..... | 66,883 00 |
| | $384,689 71 |
| En moins, les risques non expirés pour 1867 | $ 60,418 00 |
| Primes remboursées pour 1867 | 2,506 04 |
| | $ 63,014 04 |
| Montant net des primes à 31 déc. 1867 | $321,675 67 |
| Pertes payées dans la même période : | |
| Sur les risques d'incendie..... | $12,601 12 |
| Sur les risques de mer | 30,641 76 |
| Sur les risques de rivières..... | 35,022 64 |
| | $ 106,715 02 |
| Plus, réassurances..... | $ 5, 75 |
| Escompte de prime..... | 48 46 47 |
| | 50,974 62 |
| Dépenses, taxes, loyer, profits et pertes, etc., escompte et Intérêt en moins..... | 71,610 31 |
| Réserve pour paiement d'intérêt sur scripe des en 1868 y compris les balances..... | 55,215 10 |
| | $284,515 85 |
| Bénéfice net..... | $ 37,161 82 |
| Il est fait le Compte suivant :— | |
| Deux seat neuf bons consolidés de la ville, évalués à $80..... | $187,200 00 |
| Cent vingt quatre bons de la ville du Grand chemin de fer de la N. O., de Jackson et du Nord à 70 c..... | 86,800 00 |
| Cent deux bons de la ville du Grand chemin de fer de a N.-O., des Opelousas et du Ouest évalués à 70 c..... | 71,400 00 |
| Vingt-cinq bons de la ville du chemin de fer Pontchartrain, évalués à 70 c..... | 17,500 00 |
| Quatre bons de l'Etat du chemin de fer des Opelousas, évalués à 50 c..... | 2,000 00 |
| Six bons de l'Etat du chemin de fer du Mexique, évalués à 50 c..... | 3,000 00 |
| Neuf bons de l'Etat du chemin de fer de Vicksburg, S et Texas, évalués à 50 c.. | 4,500 00 |
| Actions de Banque et de la Compagnie du Gaz, etc..... | 163,455 00 |
| Prêts sur garantie..... | 25,900 00 |
| Prêts sur hypothèques..... | 54,000 00 |
| Effets à recevoir..... | 11,298 39 |
| Primes dues et en voie de la perception..... | 47,183 92 |
| Scrips d'autres Compagnies d'assurances..... | 12,460 00 |
| Monnaie n'ayant pas cours légal..... | 4,000 00 |
| Coupons de la ville, dû et non recouvrés.... | 13,900 00 |
| En caisse..... | 84,974 41 |
| | $767,768 81 |

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.

THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,

Paroisse d'Orléans, ville de la Nile-Orléans.

Assurmentés et signé par devant moi, ce 23 janvier 1868.

PARIS CHILDRESS,

Deuxième Juge-de-Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer, à partir du deuxième mardi de février prochain, sur pour cent d'intérêt sur les certificats de primes, dont ancune payée, ils ont, en outre déclaré un dividende—scrip de trente-cinq pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende sur lequel il sera émis des certificats à partir du 1 mars prochain.

THOMAS SLOO, President.

JOHN G. GAINES, Vice-President.

THOS. ANDERSON, Secrétaire.

DIRECTEURS.

| | |
|---|---|
| Jno. O. Gaines. | E. J. Hart. |
| Henry Renshaw, | Jos. C. Ricks. |
| H. T. Lonsdale, | J. H. Stauffer, |
| S. Bisono, | J. B. Sires, |
| J. C. Burelli, | Thos. Sloo. |
| Theo A. James. | 25 janv—1 as |

### Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN

NLLE-ORLEANS, 23 janvier 1868.

DOUZIEME ETAT ANNUEL

DRIMES de l'année expirée le 31 décembre 1867 : Sur les risques de mer..... $ 215,316 16

Sur les risques de rivières..... 64 498 44

Sur les risques de mer..... 52,789 91

Total des primes..... $ 611,205 41

En moins : Primes non expirées à la fin de l'année 1867 $115,462 00

Primes remboursées..... 4,114 41

119,677 41

Montant net des primes..... $291,528 00

Pertes : Sur les risques d'incendie..... $ 56,760 63

Sur les risques de mer..... 18,148 16

Sur les risques des rivières 19,939 44

$ 94,848 23

Taxes..... $ 140 692 22

Re-assurances..... 3,374 31

Dépenses, moins le compte d'intérêt..... 10,198 35

Intérêts sur scripes..... 26 564 60

$194,072 84

Bénéfices..... $ 97,449 16

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Effets à recevoir pour primes..... $ 8,734 81

Billets escomptés et billets hypothécaires..... 219,307 00

Du pour primes en voie de perception..... 50,323 91

Actions de la Compagnie du Gaz, de la Compagnie du Chemin de fer de la ville, Bons de la ville..... 183,342 44

Scrips des différentes Compagnies d'assurances..... 99 136 00

En caisse..... 83,777 88

Moins Dépréciation des sus-dits..... 555,621 04

92,859 39

Montant net..... $ 462,761 65

Moins : Intérêts de scripes, non réclamés..... 7,549 76

Intérêts payables sur scrips non encore payés..... 25,968 00

33,517 76

$ 429,244 89

Passage, pour aller et venir, le même jour, 25 cts

Les personnes qui s'arrêtent à Gentilly devront en avertir le conducteur lorsque le train passera. Passage, 15 cents pour aller et autant pour revenir.

4 avril—6m GEORGE PANDIT, Surintendant-général.

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

TAUX DU FRET.

*St Louis, Louisville, Cairo, Columbus, Rome, Atlanta, Macon, Augusta et Charleston.*

Appartement du Transport.

Nelle-Orléans, 12 février 1868.

Les expéditeurs sont informés que cette Compagnie donne maintenant des conjaissements pour les susdits points.

Toutes les réclamations pour pertes, avaries ou excès de fret, seront promptement réglées aux lieux de livraison.

Pour plus de détails, s'adresser au Dépôt, rue Calliope, ou au bureau de la Compagnie, rue Carondelet, No 14.

JAMES YONGE, T. S. WILLIAMS,

Agent pour le fret. Surintendant général.

1janv—3m

## VENTES JUDICIAIRES.

*Edward Murphy vs Henry Cassidy.*

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 26,696.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, treize d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Courtiers, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'île bornée par les rues de la Course, Johnson, de la Commune et Palmire, désigné par le numéro Trois, d'après le Plan de Vente Quatre, d'après un plan dressé par Joseph Pilie, ci-devant et actuellement Nouveau-Orléans, ayant 30 pieds de front sur la rue de la Course, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, avec une maison dessus, le tout ainsi que le dit terrain se comporte et comprend, sans garantie de contenance, tel que le dit terrain a été acquis par le présent vendeur de Joseph Cuvillier, suivant acte au rapport de Joseph Cuvillier, notaire public en cette ville, en date du 11 d'avril 1860.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

19 mars—19,28—5,13,19 avr

John S. Wallis vs John D. Atkins et Joseph L. Dunham — Smith & McKenna vs Joseph L. Dunham et John D. Atkins.

QUATRIEME COUR de la Nile-Orléans.—No 26,778 et 26,314.—En vertu des deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, treize et au mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Courtiers, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Dauphine, Bourgogne, Dumaine et Barracks, désigné par le numéro Trente-trois, d'après un plan dressé par A. Bouqueroud, ci-devant et actuellement Nouvelle-Orléans, ayant trente-trois pieds sur la rue de la Dauphine, sur cent-vingt-trois pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, consistant en une belle maison de résidence en briques à trois étages, entièrement peinte.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Thomas F. May, suivant acte au rapport de F. Grima, notaire public en cette ville, en date du 5 juillet 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif

16 mars—12 26 28 4 avr de la Paroisse d'Orléans.

Les Religieuses Ursulines vs ..... Jourdan.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 19,761.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, treize de mars 1868, à 1½ heure P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Le fonds d'une propriété située à Jungle des Cyprès, à la Pointe Coupée, consistant en un grand terrain de 1 arpent de front sur 40 arpents de profondeur, avec les bâtisses et améliorations qu'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif

de la paroisse d'Orléans.

20 février—4,12,20,28mars

LA COMPAGNIE DE L'HOTEL ST-CHARLES vs J. L. TARBOX & CO.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 26,811.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, treize mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Courtiers, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues de la Course, Dauphine, Bourgogne et Dumaine, désigné par le numéro Quatre, d'après un plan dressé par Joseph Pilie, ci-devant et actuellement Nouvelle-Orléans, ayant 30 pieds de front sur la rue Dauphine, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, consistant en une belle maison de résidence en briques à trois étages, entièrement peinte.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Thomas F. May, suivant acte au rapport de F. Grima, notaire public en cette ville, en date du 5 juillet 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif

16 mars—12 26 28 4 avr de la Paroisse d'Orléans.

## VENTES JUDICIAIRES.

Henri Plessan vs Auguste Mannessier.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 26,212.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-deux mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Courtiers, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Philippe, Trente-quatre et Jefferson, désigné par le numéro Trente-deux, d'après un plan dressé par le soussigné, ci-devant et actuellement Nouvelle-Orléans, ayant 30 pieds de front sur la rue Philippe, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, consistant en une maison haute, en bois, contenant quatre chambres, avec &c., une cuisine haute, en briques, avec un sidéroir, cuve, &c.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.

5mars—3 12 20 28—4 avril.

CHAS. H. PANDIDE vs la Dame E. L. HOPKINS

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 19,727.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-deux mars 1868, à 10 heures A. M., aux entrées de Leonard & Morwell, l'angle des rues de l'Hôpital et Barrone, dans le Premier District de cette ville, à l'adjudication de :

Cinq chevaux et cinq voitures, savoir : deux chevaux et trois de couverte, trois voitures ouvertes, &c.

Le tout au comptant. Trois balles complètes, pour deux chevaux et un dito de seul.

Conditions—Comptant.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

17mars—17,24,31 26,28.

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS, pour l'usage et au profit de, &c. FRANCIS MARTIN vs JOHN LAWRENCE GUBERNATOR.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 19,835.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-deux mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Courtiers, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Dauphine, Bourgogne, Dumaine et Barracks, désigné par le numéro Trente-deux, d'après un plan dressé par le soussigné, ci-devant et actuellement Nouvelle-Orléans, ayant 30 pieds de front sur la rue Dauphine, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Robert Hill, suivant acte au rapport de Jules Bouchereau, notaire public en cette ville, en date du 15 juillet 1859.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.

17mars—17,24,31 26,28

SUCCESSION DE J. C. SHANNON.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 14,132.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, treize d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Courtiers, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Dauphine, Bourgogne, Dumaine et Barracks, désigné par le numéro Trente-deux, d'après un plan dressé par le soussigné, ci-devant et actuellement Nouvelle-Orléans, ayant 30 pieds de front sur la rue Dauphine, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Robert Hill, suivant acte au rapport de Jules Bouchereau, notaire public en cette ville, en date du 15 juillet 1859.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.

17mars—17,24,31 26,28

JOHN CHILDESTER vs JOHN S. SIMONDS & DANIEL COPPEL.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 19,781.—En vertu d'un ordre vendu à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, treize mars 1868, à 10 heures A. M., aux entrées de Leonard & Morwell, l'angle des rues de l'Hôpital et Barrone, dans le Premier District de cette ville, à l'adjudication de :

Cinq chevaux et cinq voitures, savoir : deux chevaux et trois de couverte, trois voitures ouvertes, &c.

Le tout au comptant. Trois balles complètes, pour deux chevaux et un dito de seul.

Conditions—Comptant.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

17mars—17,24,31 26,28.

## VENTES JUDICIAIRES.

BOSTICK & SEYMOUR vs M. ENSWORTH.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 20,318.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, vingt-huit de mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Courtiers, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'île bornée par les rues de la Course, Dauphine, Bourgogne et Dumaine, désigné par le numéro Quatre, d'après un plan dressé par le soussigné, ci-devant et actuellement Nouvelle-Orléans, ayant 30 pieds de front sur la rue Dauphine, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, consistant en une belle maison de résidence en briques, dépendances, &c.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'en a faite de Thomas F. May, suivant acte au rapport de Gustave Morel, notaire public en cette ville, en date du 24 mai 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

20 mars—4,12,20,28mars

## VENTES JUDICIAIRES.

SCHMITHUN H. DAVIS & CHARLES M. STRONG vs

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 19,727.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, treize mars 1868, à 10 heures A. M., aux entrées de Leonard & Morwell, l'angle des rues de l'Hôpital et Barrone, dans le Premier District de cette ville, à l'adjudication de :

Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Dauphine, Bourgogne, Dumaine et Barracks, désigné par le numéro Trente-trois, d'après un plan dressé par le soussigné, ci-devant et actuellement Nouvelle-Orléans, ayant trente-trois pieds sur la rue de la Dauphine, sur cent-vingt-trois pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur suivant acte de partage entre lui, comme un des héritiers de feu Jasper Blomq et sa mère, la dame Elira Julia Nixon, suivant acte au rapport de Jules Bouchereau, notaire public en cette ville, en date du 2 juillet 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

17mars—17,24,31 26,28.

DANIEL LOPEZ vs. SIGISMOND RUNKEL, HIRAM LEVY vs. le même.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 19,764 & 19,870.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, vingt-huit de mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Courtiers, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Dauphine, Bourgogne, Dumaine et Barracks, désigné par le numéro Trente-trois, d'après un plan dressé par le soussigné, ci-devant et actuellement Nouvelle-Orléans, ayant trente-trois pieds sur la rue de la Dauphine, sur cent-vingt-trois pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'en a faite de Jacques Ayres, suivant acte au rapport de Jules Bouchereau, notaire public en cette ville, en date du 2 juillet 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

17mars—17,24,31 26,28.

## VENTES A L'ENCAN.

*PAR EUGENE TOURNE.*

Successeur de BERNARD TURPIN.

BILLETS DE VILLE AU PAIR.

Vente par catalogues d'eaux-de-vie françaises, vins, cordiales à l'eau-de-vie, absinthe, vermouth, sardines, &c.

PAR EUG. TOURNE, encanteur.

SAMEDI, mars 1868, à 10½ heures A.M., il sera vendu, au Rendez-Vous, No 11 Rue Vieille Levée No 57, entre Bienville et Douane :

Eaux-de-vie françaises des marques suivantes : COG Alp. Cabanac, Pelletin, Gibon, Verdier et Canaud, fanfaronnade A. Raston) J. Sazerac, Sazerac Old Fale, supér